

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 14 mars 2016 portant nomination du directeur général du centre Oscar-Lambret - centre de lutte contre le cancer à Lille

NOR : AFSH1630161A

La ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 6162-10;
Vu le décret n° 84-135 du 24 février 1984 modifié portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires;
Vu l'arrêté du 16 juin 2005 modifié fixant la liste des centres de lutte contre le cancer;
Vu l'avis du conseil d'administration du centre Oscar-Lambret du 15 janvier 2016;
Vu l'avis de la Fédération nationale des centres de lutte contre le cancer du 10 février 2016;
Vu la candidature présentée par l'intéressé,

Arrête:

Article 1^{er}

M. Éric LARTIGAU, professeur des universités-praticien hospitalier au centre hospitalier et universitaire de Lille, est nommé en qualité de directeur général du centre Oscar-Lambret - centre de lutte contre le cancer, à Lille, pour une durée de cinq ans à compter du 31 mars 2016.

Article 2

Le directeur général de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 14 mars 2016.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général de l'offre de soins,
J. DEBEAUPUIS

Le présent arrêté peut faire l'objet soit :

- d'un recours gracieux devant la ministre (direction générale de l'offre de soins) dans le délai de deux mois suivant sa notification. Un recours contentieux sera possible en cas de décision de rejet explicite ou implicite de l'administration;
- d'un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou dans le délai de deux mois suivant les décisions de rejet du recours gracieux.